

Renouvellement du parc d'horodateurs avec gestion centralisée

M. l'Adjoint ROY, Rapporteur : Dans le cadre de l'étude sur le renouvellement du contrat de gestion du stationnement payant, il est apparu que le stationnement sur voirie représente une part importante du parc de stationnement et constitue un élément essentiel de la chaîne des déplacements.

Le parc actuel vétuste ne présente néanmoins pas toutes les garanties d'un fonctionnement optimum.

Il apparaît important de le remplacer pour assurer un système de paiement plus large (cartes à puces, porte monnaie électronique, cartes bancaires...), plus convivial et plus sûr.

Une gestion centralisée plus fine permettrait d'assurer :

- la sécurité,
- une maintenance facilitée et des dépannages plus rapides des appareils,
- la rotation des places et les contrôles de police,
- et de répondre à un besoin plus rationnel et optimisé de tous les usagers.

La dépense, qui porte sur le remplacement de 120 horodateurs, l'acquisition de 10 horodateurs nouveaux pour l'extension prévue du stationnement payant et une gestion centralisée plus moderne, plus sécurisée et plus performante est estimée entre 500 000 € et 800 000 € HT qui pourrait être répartie sur plusieurs années.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce programme de renouvellement du parc d'horodateurs existant,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets, étant précisé que pour les avenants ou autorisations de poursuivre entraînant une augmentation du marché supérieur à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

«M. Michel JOSSE : Je voudrais poser deux questions à M. ROY : pourrait-on aller au parking du Marché ou ailleurs et payer avec cette carte de stationnement que vous connaissez et que l'on recharge naturellement ? Pour l'instant, on ne peut pas l'utiliser dans les parcs de la ville...

M. LE MAIRE : Un marché va être passé...

M. Michel JOSSE : Est-ce que ça va être fait Monsieur ROY ?

M. LE MAIRE : Notre objectif, ce que nous voudrions, c'est qu'on puisse payer avec tous les modes de paiement.

M. Michel JOSSE : Très bien. Deuxième chose qui m'horripile, ce sont tous ces gens étrangers à Besançon qui quêtent aux caisses du Marché Beaux-Arts...

M. LE MAIRE : Alors là, le rapport est un peu lointain.

M. Michel JOSSE : J'en ai même vu quêter devant la mairie, devant les horodateurs. Il faudrait quand même les «virer», ce n'est pas possible, ils sont là tout le temps aux Beaux-Arts et même dans le parking de la Mairie. Que pourrait-on faire ?

M. LE MAIRE : Je ne sais pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes de la Commission n° 7 et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.